

Mesures sanitaires

Le pass à la noce, les couples s'y plient

Les futurs mariés doivent mettre en place des mesures de vérification du certificat Covid. Certains avaient anticipé, d'autres grincent.

Marine Dupasquier

Il fallait avoir de la persévérance pour maintenir ses projets de mariage malgré la pandémie. Certains, comme Aline et Vincent, en sont déjà à leur troisième tentative.

«C'est pénible. À chaque fois, il faut prévenir tous les invités que la fête est reportée et s'arranger avec les fournisseurs pour trouver une nouvelle date, lâche l'habitante d'Avenches. À ce stade, on arrive à peine à se réjouir.» Le couple est catégorique: ce troisième essai sera le dernier, du moins tant que la situation sanitaire ne se sera pas améliorée.

Mercredi, le Conseil fédéral a instauré une contrainte supplémentaire pour les futurs époux: l'obligation pour les invités d'être en possession d'un certificat Covid dans les espaces publics fermés, avec en contrepartie le droit de tomber le masque. Or, la plupart des cérémonies de mariage comprennent un repas, une vérée ou un buffet à l'intérieur. «On est en Suisse où la météo est incertaine», souligne Marie-Adeline Fuest, organisatrice de mariages à Yverdon-les-Bains.

«Pas à l'aise»

Si chez bon nombre de couples, la décision d'exiger un pass Covid avait déjà été prise en amont des annonces du Conseil fédéral, la nouvelle passe moins bien auprès de certains. «On n'est pas à l'aise avec cette mesure, admettent Aline et Vincent. Cela ne rentre pas dans nos convictions et devoir faire notre mariage en ne suivant pas nos valeurs, cela nous dérange.»

Les futurs mariés sont d'autant plus irrités que leur union se déroulera le 8 octobre, soit une semaine après que les tests seront devenus payants. Chez leurs proches non vaccinés, cela impliquera une dépense supplémentaire.

En revanche, pour Mélanie De Almeida, qui s'appête à se marier le 18 septembre, il était impensable que ses invités portent un masque. C'est pourquoi bien en amont de la cérémonie, elle avait déjà enjoint à ses 39 convives de se doter d'un certificat Covid. «Cela a été très bien accepté par tout le monde. De toute manière, 80% d'entre eux étaient déjà vaccinés», détaille l'habitante de Cudrefin.

Si la tâche de vérifier chaque pass à l'entrée avec l'application Covid Check aurait dû être du ressort des organisateurs de l'événement, la nouvelle mesure fédérale a un peu simplifié la tâche. «Ce sera en principe le restaurant qui se



Valérie Ramos, directrice de Nayama à Morges, se réjouit d'organiser des mariages avec des invités non masqués.

chargera de contrôler les entrées de chacun, vu qu'ils sont désormais obligés de le faire dans tous les cas», précise la future mariée.

Pour Maryline Cretegnny, habitante d'Assens dont les noces auront lieu le 16 octobre, difficile de s'imaginer demander à un agent

de sécurité ou à une de ses amies de contrôler chaque invité à son arrivée. Elle mise ainsi sur la responsabilité de ses proches.

«Nous avons envoyé une note à nos convives pour les informer (ndlr: de l'obligation du pass) le matin même des annonces de la

Confédération, précise-t-elle. On s'est d'ailleurs attiré les foudres de certaines personnes, même si c'était souvent sur le ton de la plaisanterie.»

«Retour à la normalité»

Chez les wedding planners, on garde le feu sacré. Valérie Ramos, qui coordonne les cérémonies haut de gamme à Morges, reste positive. «Il n'y a rien de pire qu'un mariage où les invités sont masqués, souffle-t-elle. Cette mesure a l'avantage de redonner un vent de normalité et de liberté à ces journées.» Elle sait néanmoins que si les invités ne jouent pas le jeu, les retombées pourraient être pour son entreprise.

Du côté d'Yverdon, Marie-Adeline Fuest et sa collègue Elena Petraglio partagent ce sentiment d'avoir de grosses responsabilités: «Il a fallu s'adapter, suivre de près les actualités, les instructions, les mentions légales», énumèrent-elles.

Pas de pass?

L'église oui, le resto non

Pour les invités sans pass, même masqués, ils ne pourront pas participer aux moments de la fête qui se déroulent en intérieur (repas, animations...). En revanche, ils pourront assister à la partie officielle à l'église ou à l'Hôtel de Ville. Ces cérémonies ne sont en effet pas touchées par l'extension du certificat sanitaire, moyennant le respect d'une jauge et de l'obligation de porter un masque pour toute l'assistance.

«La plupart des gens jouent le jeu, ils veulent profiter d'un bon moment avec leurs amis», soutiennent néanmoins Marie-Adeline Fuest et Elena Petraglio, organisatrices de mariages à Yverdon-les-Bains. **MDU**

Des enterrements toujours sous conditions: réactions

● Dès ce lundi, les services religieux réunissant plus de 50 personnes seront soumis à la présentation du certificat Covid. Si les Églises nationales, représentées par l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) et la Conférence des évêques suisses (CES), se réjouissent d'avoir été entendues par le gouvernement sur la limite à partir de laquelle le certificat devenait obligatoire pour les services religieux (celle-ci est passée de 30 à 50 personnes), elles regrettent qu'aucune exception n'ait été faite pour les cérémonies d'adieu. «Les Églises nationales critiquent le fait que les services funèbres et autres rituels d'ensevelissement, également non chrétiens, ne soient pas exemptés du certificat obligatoire», écrivent-elles dans leur communiqué commun, publié le jour même. Pour cette raison, l'EERS et la

CES annoncent qu'elles «continueront de s'engager activement auprès du Conseil fédéral pour que les services funèbres soient exemptés du certificat obligatoire». L'éthicien et théologien fribourgeois Markus Zimmermann, vice-président de la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE), avoue ne pas comprendre cette prise de position. «À mon avis, la réaction des Églises nationales n'est pas justifiée de manière éthiquement convaincante, formule-t-il. Personne n'est privé de la possibilité de participer à un service funéraire: tout le monde peut obtenir un certificat, personne n'est exclu.» De fait, il juge la décision du Conseil fédéral «appropriée». Mais le moment si particulier du deuil n'implique-t-il pas de fait une notion d'exception, si ce n'est légale, du moins morale?

«J'aurais préféré ne pas mettre de limites de taille, qui sont toujours arbitraires, pour les funérailles.»



Ralf Jox
Bioéthicien
et spécialiste en
soins palliatifs
au CHUV

Bioéthicien et spécialiste en soins palliatifs au CHUV, Ralf Jox est plus nuancé: «La manière dont nous vivons le décès de nos proches nous marque pour le reste de nos vies, pose-t-il. Des restrictions disproportionnées pourraient causer des traumatismes qui ont le potentiel d'entraîner une souffrance importante pendant des décennies.» Il

«Nous avons déjà connu des services à 5,10 et 20 et nous avons toujours su nous adapter.»



Edmond Pittet
Directeur des
Pompes funèbres
générales
à Lausanne

estime que le Conseil fédéral «a essayé de trouver un juste compromis». Et d'ajouter: «J'aurais préféré ne pas mettre de limites de taille, qui sont toujours arbitraires, pour les funérailles, dont je suppose qu'une très faible proportion réunit plus de 50 personnes.» Du côté des pompes funèbres, l'inquiétude se fait aussi sentir.

«Notre profession n'est que partiellement préparée à la nouvelle réglementation», formule Adrian Hauser, vice-président de l'Association suisse des services funéraires, dont les membres ne sont pas encore tous vaccinés. De son côté, Edmond Pittet, directeur des Pompes funèbres générales à Lausanne, se veut serein. «Nous avons déjà connu des services à 5, 10 et 20 et nous avons toujours su nous adapter, dit-il. D'ailleurs, depuis le plus fort de la crise, quand les restrictions ont été massives, on n'a jamais retrouvé des effectifs normaux. Les gens craintifs préfèrent s'abstenir et se contentent d'écrire aux plus proches.» L'entreprise assure également la retransmission des cérémonies en live sur YouTube. Depuis le début de la pandémie, quelque 500 cérémonies ont été suivies en direct. **Protestinfo**

PUBLICITÉ

Fielmann dit merci.

Pour les 25 ans de Fielmann en Suisse, et les excellentes suggestions que nous avons reçues dans le cadre de notre campagne d'anniversaire. Le jury a tranché. Fielmann a nommé cinq organisations avec un don de **CHF 25'000** pour chacune d'entre elles.

Pour en savoir plus sur les gagnants et les organisations sur graceavouspourvous.ch

@fielmann



Mélanie M.
a nommée IdéeSport



Benjamin Z.
a nommé Free the Bees



Fabio R.
a nommé Kinderseele Schweiz



Olivier M. a nommé
Fondation des Chiens d'Aveugle



Therese U.
a nommée Pro Mente Sana

25 ANS
FIELMANN
EN +
SUISSE

fielmann